

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2019-07(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 22 novembre 2019
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 15
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille dix-neuf et le 12 décembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA.
Messieurs, Serge CAREL, Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE.
Messieurs Patrick BOUVET, Jean-Claude CASTEL, Christian LOGIER, Serge PRATO.

Objet : Relevé des décisions des réunions du Bureau des 17 octobre et 28 novembre 2019

Le Président expose :

Réunion du 17 octobre 2019 :

Direction :

Instances :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 juin 2019

Projets européens :

Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel de réalité virtuelle qui acte le retrait du SDIS 74 du groupement de commande.

Groupement technique et logistique :

Convention d'utilisation du relais de transmission du CHIRAN : signature d'une convention tripartite entre la mairie de Blioux, le SDIS 04 et le Parc Naturel Régional du Verdon réglementant l'occupation du site.

Convention de mise à disposition de locaux entre le SDIS et le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence : signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux (hors charges, dépenses d'électricité et 1/3 des frais d'entretien de la chaufferie et du fioul domestique) afin de pourvoir au logement des sapeurs-pompiers saisonniers affectés au CIS Allos ainsi qu'au remisage du VSAV, pour la période du 15 décembre 2019 au 31 mars 2020.

Groupement gestion des risques :

Avenant à la convention conclue avec le Service des Traducteurs d'Urgence portant la cotisation annuelle à 2000 euros en raison de l'augmentation du nombre annuel de sollicitations.

Commande publique :

Attribution de marchés publics : appel d'offres ouvert relatif aux contrats d'assurance du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Les marchés suivants sont attribués :

Lot	Entreprise attributaire	Solution retenue et montant de la cotisation prévisionnelle
Lot n°1 – Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	MMA/ Cabinet SAMMUT Pascal 8 rue Beau de Rochas 04 000 Digne les Bains	Solution de base 7 475,91 €
Lot n°2 – Tous risques matériels	MMA/ Cabinet SAMMUT Pascal 8 rue Beau de Rochas 04 000 Digne les Bains	Solution de base 4 620,00€
Lot n°3 - Responsabilité civile et risques annexes	MMA/ Cabinet SAMMUT Pascal 8 rue Beau de Rochas 04 000 Digne les Bains	Solution de base 33 328,00€
Lot n°4 – Flotte véhicules et risques annexes	SMACL Assurances 141 av Salvador Allende BP 9 79 031 Niort	Solution de basse + assistance panne mécanique 112.797,67€
Lot n°5 – Protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires	MONCEAU/ Cabinet Frand & associé 23 avenue Jean Jaures 67 100 Strasbourg	Solution de base 27 078,48€
Lot n°6 – Risques statutaires	MONCEAU/Cabinet Frand & associé 23 avenue Jean Jaures 67 100 Strasbourg	Solution de base 56 198,22€
Lot n°7 – Protection juridique S.D.I.S	Assurance PILLOT/MALJ Rue de Witternesse BP 40 002 62 921 Aure-sur-la-Lys	Solution de base 1 331,61€
Lot n°8 – Protection juridique et fonctionnelle / agents et élus	Infructueux	Seules des offres irrégulières ont été reçues

Le total des marchés attribués s'élève à 242.830,00 €

Avenants portant report des délais de réception des travaux relatif à la reconstruction du CIS de Barcelonnette : en raison de la défaillance de l'entreprise en charge de l'étanchéité et des délais de procédure pour résilier et relancer le marché, les délais d'exécution des travaux de la tranche ferme sont prolongés de 6 mois et 10 jours, la réception étant fixée au 25 octobre 2019. La tranche conditionnelle de ces marchés de travaux, déjà affermie, n'est pas concernée par les présents avenants.

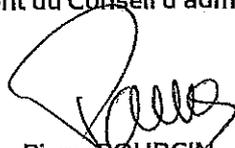
Finances :

Cession à titre gracieux d'un VSAV à l'Ecole d'Application de Sécurité Civile

Réunion du 28 novembre 2019 : Pour des raisons matérielles, ce relevé de décision n'a pu être remis en séance. Il sera communiqué au Conseil d'administration lors de la réunion du mois de mars.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN